

RISQUE ROUTIER

Jeu de cartes d'aide à l'évaluation des risques professionnels



Plan Régional Santé au Travail
Pays de la Loire prst-pdl.fr

RÈGLES DU JEU



Plan Régional Santé au Travail
Pays de la Loire prst-pdl.fr

- Ce jeu de carte a pour objectif de vous aider à réaliser, améliorer votre évaluation du risque routier dans votre entreprise.
- Le choix d'un jeu de carte papier est délibéré. Réunis autour d'une table entre dirigeant, encadrement et salariés, vous pourrez discuter du bien-fondé des différents aspects du risque routier proposés par ces cartes : technique, organisation, humain, socle de la prévention.
- Après lecture et discussion d'une carte, vous avez 4 possibilités :
 - Cela ne nous concerne pas, nous ne gardons pas
 - Cela n'existe pas, ce serait pertinent de le mettre en place
 - Cela existe et est à améliorer
 - Cela existe et convient.
- Naturellement, cela vous amènera à réaliser votre document unique d'évaluation des risques et le plan d'action correspondant.

ENJEUX HUMAIN



Plan Régional Santé au Travail
Pays de la Loire prst-pdl.fr

HUMAIN

1

FORMATION À LA CONDUITE

- Permis adapté au véhicule
- Formation interne spécifique à l'activité
- Formation à la prise en main du véhicule
- Stage de conduite en sécurité, écoconduite,
Quel que soit le véhicule (voiture, 2 roues motorisées, vélo, fourgon, PL ...) et le type de déplacements (missions ou trajet domicile travail)



Plan Régional Santé au Travail
Pays de la Loire prst-pdl.fr

APTITUDE MÉDICALE

- Suivi médical adapté (le Service de santé au travail est informé que les salariés utilisent des véhicules dans le cadre de leur travail)
- Suivi de la validité des visites médicales pour le Permis PL
- Politique de veille des troubles addictifs ou comportementaux / procédure en cas de comportements anormaux mettant en doute l'aptitude à conduire (demande d'un avis médical...)

COMPORTEMENT AU VOLANT

- Expérience de conduite
- Charte de conduite (courtoisie, image de l'entreprise ...) expliquée et remise en main propre
- Rappel de l'obligation de respect du code de la route, suivi des infractions
- Règle d'utilisation des moyens de communication au volant
- Sensibilisations sur l'attention, la concentration, la distraction, la fatigue ...

PRÉVENTION DE LA CONSOMMATION ALCOOL, DROGUES ET MÉDICAMENTS

- Informations et sensibilisations régulières sur les addictions
- Groupe de travail sur les addictions, implication du CSE, du Service de santé au travail...
- Encadrement de la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments dans le règlement intérieur ou note de service
- Procédure de contrôle alcool et drogues dans le règlement intérieur ou note de services

SENSIBILISATION AU RISQUE ROUTIER

- Risque routier intégré lors de l'accueil sécurité des nouveaux embauchés (livret d'accueil...)
- Informations et sensibilisations régulières sur les facteurs de risques routiers (addictions, téléphone, vitesse, fatigue...) : dépliants, animations sécurité routière, radars pédagogiques sur le site...
- Renouvellements réguliers des formations à la conduite en sécurité
- Connaissance du mode de déplacement du nouvel embauché
Quel que soit le contrat de travail (CDD, stagiaire, apprenti, intérimaire ...)

ENJEUX ORGANISATION



PERMIS DE CONDUIRE

- Permis de conduire adapté au véhicule,
- Validité du permis de conduire, procédure de vérification du permis attestation de droit à conduire sécurisée ou relevé d'informations restreintes
- Autorisation de conduite interne à l'entreprise
- Aptitude médicale au regard du poste de travail
- Dispositions dans le contrat de travail et le règlement intérieur



Évaluation du risque routier professionnel

POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

- Limitation des déplacements, outils de réunions à distance
- Renouvellement des véhicules (éléments de sécurité)
- Attribution des véhicules (partagés ou affectés)
- utilisation des véhicules d'entreprise
- Organisation en cas de panne ou d'aléas

RÈGLES DE DÉPLACEMENT

- pauses,
- temps de trajet,
- type de transport,
- découcher,
- amplitude journée de travail compris trajet

PLANIFIER LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

- Préparation des déplacements
 - chargement,
 - état du véhicule,
 - Choix du trajet,
 - Accès chez le client, au site
- Sécurisation des déplacements (alerte météo, travaux, circulation ...),
- Organisation en cas de panne ou d'aléas

TEMPS DE CONDUITE, TEMPS DE TRAVAIL, TEMPS DE REPOS

- Flexibilité et aménagement des horaires de travail (rappel 11h de repos consécutifs quotidiens)
- Pauses sur la route prises en compte dans les déplacements
- Hébergement incité et pris en charge lors de grands déplacements,
- Organisation du travail adaptée à la suite d'un déplacement lors d'une astreinte de nuit
- Actions spécifiques sur le travail favorisant la somnolence (travail de nuit, travail journée, journée longues...)

VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DES VÉHICULES

- Qui fait quoi sur le parc de véhicules ?
- Procédure de vérification journalière, préciser dans le guide les actions, voir les préconisations du constructeur.
- Procédure d'entretien périodique,
- Contrôle technique, contrôle antipollution,
- Contrat de maintenance des véhicules,

GESTION DES COMMUNICATIONS MOBILES

- Encadrement de la gestion des communications mobiles dans le règlement intérieur ou note de service
- Protocole de communication,
- Définition des règles d'usage du smartphone
- Interdiction d'utilisation des smartphones y compris Bluetooth
- Campagnes d'informations et de sensibilisations régulières (addiction écran...)

PAUSE DÉJEUNER - RESTAURATION

- Sédentaires, possibilité de se restaurer sur site quel que soit le contrat de travail (stagiaires, apprentis, intérimaires, CDD, sous-traitants ...)
- Pour les personnes en déplacement, organiser le temps des repas
- Pause déjeuner obligatoirement réalisée hors du véhicule

AGIR SUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE / TRAVAIL

- Limitation des déplacements (accord ou charte de télétravail, services dans l'entreprise : repas, courrier, crèche, conciergerie...), aide à la recherche de logement
- Flexibilité et aménagement des horaires, limitation des horaires atypiques
- Alertes météo, travaux, circulation ...
- Accord sur la mobilité durable, incitation au transport collectif et au covoiturage dès le recrutement (au-delà du réglementaire ...)
- Actions techniques sur les véhicules des salariés

TECHNIQUE

CHOIX D'UN VÉHICULE ADAPTÉ

- Véhicules adaptés à la mission et au conducteur (taille, handicap...)
 - Cahier des charges d'achat des véhicules d'entreprise avec options de sécurité et de confort
 - Ergonomie du poste de conduite, confort du siège, réglages
- Quel que soit le véhicule (2 roues motorisées, vélo, fourgon, PL ...)*

ENJEUX TECHNIQUE

EQUIPEMENT DES VÉHICULES

- GPS,
- Géolocalisation si nécessaire (*attention RGPD*)
- Aide technique au chargement, déchargement : hayon ou rampe
- Aménagement adapté au véhicule et à l'activité
- Arrimage des charges
- Triangle, un gilet haute visibilité par place, lampe, kit de soins d'urgence, extincteur

ENTRETIEN DES VÉHICULES À USAGE PROFESSIONNEL

- Carnet de suivi dans les véhicules
- Entretien régulier des véhicules de l'entreprise
- Pneumatiques adaptés aux conditions climatiques
- Contrôles visuels réguliers (pneus, essuie-glaces, feux, pare-brise ...)

ACCÈS ET STATIONNEMENT EN ENTREPRISE

- Plan d'accès, plan de circulation formalisé et détaillé
- Accès à l'entreprise et enceinte de l'entreprise aménagés, entretenus et sécurisés (signalétique, zone d'attente, éclairage, voirie)
- Séparation des flux piétons / VL / vélos / PL
- Stationnements en nombre suffisant quel que soit le mode de déplacement y compris au changement d'équipe, stationnements protégés pour vélos et 2 roues motorisées, stationnement d'attente pour les PL et fourgons

VÉHICULE PERSONNEL DES SALARIÉS

- Campagne de vérification des véhicules des salariés, contrôles visuels (pneus, essuie-glaces, feux, pare-brise ...)
 - Borne de gonflage, miroirs de vérification des éclairages
 - Accord avec un garage local,
- Quel que soit le véhicule (2 roues motorisées, vélo, ...)*

SOCLE PREVENTION



25

EVALUATION DES RISQUES

- Risque routier identifié par unité de travail et par mode de déplacement
- Évaluation distincte Risque trajet et Risque mission
- Évaluation et plan d'actions à jour sur le risque routier



Évaluation du risque routier professionnel

SINISTRALITÉ

- Accidents trajet et mission enregistrés et listés
- Analyse des accidents, presque accidents et accidents matériels
- Distinction Trajet domicile travail et Mission professionnelle

Quel que soit le mode de déplacement

PLAN D' ACTIONS RISQUE ROUTIER

- Existence d'un plan d'actions sur le risque routier (Papripact) avec des moyens humains et financiers
- Communication sur les actions
- Suivi, mesure de l'efficacité, évaluation des actions
- Plan de mobilité

DROITS ET DEVOIR

- Respect des codes de la route, du travail, des assurances, de la sécurité sociale, civil, pénal
- Règlement intérieur
- Danger grave et imminent, droit d'alerte et de retrait
- Vérification des permis
- Addictions, distracteurs

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Avez-vous pu répondre aux différents items sur le règlement intérieur ?

Oui : c'est bien,
Non : au travail !

MOBILITÉ SÛRE ET DURABLE

- Enquête sur les déplacements des salariés, déplacements domicile travail, déplacements mission
- Télétravail, organisation des semaines de travail
- Existence et mise en place d'un plan de mobilité ou accord mobilité (entreprises de plus de 50 salariés)
- Actions avec les entreprises voisines et les aménageurs voirie
- Accompagnement sur les modes doux,
- EDPM déconseillés (trottinette, gyropode...)

VOS AUTRES ACTIONS

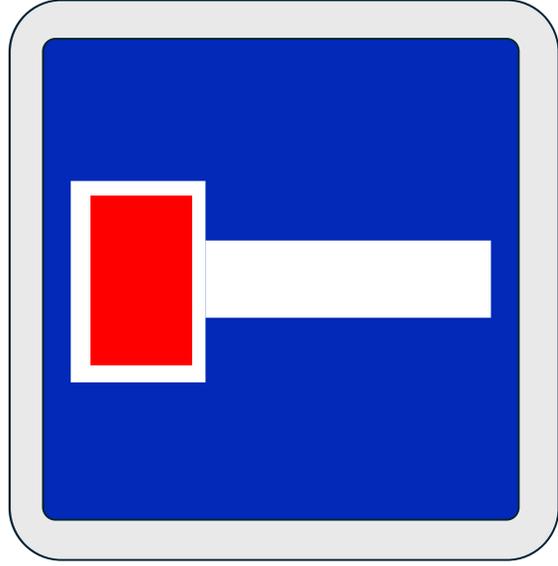
- Actions innovantes, exemplaires, remarquables :
- Autres actions à mettre en place :



**Inexistant
à mettre en
place**



**Existant
à maintenir**



**Inexistant
Non pertinent**



**Existant
à améliorer**